



SCPI UNIDELTA

LE COURRIER DES ASSOCIÉS

I n f o r m a t i o n s

C O R O N A V I R U S

Chers associés,

Dans le contexte très particulier de cette crise sanitaire, nous tenons à vous apporter un certain nombre d'informations :

Concernant la continuité de l'activité

Nous assurons la continuité des activités essentielles, tout en prenant les mesures nécessaires pour limiter la propagation du virus et protéger la santé et la sécurité de la population, y compris celles des collaborateurs de DELTAGER. Nous sommes en mesure de fonctionner en télétravail et dans un environnement sécurisé. Ainsi, nos équipes sont actuellement opérationnelles et disposent de tous les outils nécessaires pour poursuivre leurs activités.

Le traitement du courrier postal et du standard téléphonique étant très perturbés, la SA DELTAGER vous remercie de la contacter par mail à l'adresse suivante : contact@deltager.fr.

Concernant les conséquences de cette crise sanitaire sur votre SCPI

Cette crise a et aura en effet des impacts sur l'économie de notre pays avec des secteurs économiques à l'arrêt ou très ralentis. A ce stade, il est trop tôt pour déterminer précisément les impacts sur notre activité immobilière, ces derniers dépendront notamment de la durée de la phase de confinement et de la vitesse de reprise des échanges économiques au niveau national et international.

Cependant, nous tenons à vous préciser :

- que votre SCPI UNIDELTA dispose d'un patrimoine essentiellement investi dans l'immobilier d'entreprise à hauteur de 80%, 16% dans le commerce, 3% activités mixtes et 1% hôtellerie ;
- que les risques locatifs sont bien répartis entre nos 250 locataires chacun, exerçant dans des secteurs d'activité qui lui sont propres et qu'aucun locataire ne représente plus de 5% des revenus locatifs.

Les activités les plus directement touchées par cette crise sont essentiellement les commerces qui représentent 16% au sein de la SCPI UNIDELTA et l'hôtellerie 1%. Concernant les commerces, nous avons quelques enseignes solides financièrement (banque, pharmacie, magasins de luxe...), d'autres pourraient avoir quelques difficultés à la fin de cette crise.

Concernant les mesures prises par le gouvernement

Conformément aux mesures annoncées par le gouvernement, nous avons pris des dispositions pour accompagner nos locataires visés par les mesures gouvernementales exceptionnelles, notamment celles permettant un report des loyers et des charges.

Pour les entreprises qui nous sollicitent et qui sont éligibles aux mesures exceptionnelles, nous reportons sans pénalités ni intérêts de retard le règlement des loyers et des charges au second semestre. La SCPI étudiera au cas par cas les demandes des entreprises qui n'entrent pas dans le périmètre d'application. Les règlements pourront être fractionnés selon un échéancier étudié avec chaque locataire. L'objectif étant un règlement des sommes dues au titre de l'année 2020 avant le 31 décembre 2020 et in fine le respect d'un équilibre entre les engagements contractuels découlant des baux et l'accompagnement individualisé de certains locataires.

Au 31 mars 2020, le montant des loyers reportés représente 3,20% des loyers annuels facturés en 2019.

Les équipes de DELTAGER se mobilisent pour essayer de ne pas pénaliser l'équilibre financier de la SCPI.

Toutes ces mesures de solidarité, alliées à celles mises en place par le gouvernement, sont de nature à permettre à nos locataires de surmonter cette situation sans précédent.

Concernant la réception des ordres et la tenue du marché secondaire

L'épidémie de COVID-19 a conduit la Société de Gestion à adopter des mesures exceptionnelles de transmission des ordres par voie dématérialisée, en plus de l'envoi postal. Les distributeurs de parts de SCPI UNIDELTA ont été informés des nouvelles modalités adaptées à la situation actuelle.

Pour toute question ou complément d'information, votre conseiller bancaire habituel se tient à votre disposition ou la SA DELTAGER à l'adresse suivante : contact@deltager.fr.

En parallèle, la SA DELTAGER poursuit ses travaux tant sur la production des justificatifs fiscaux (IFU), que sur la diffusion des reportings et du rapport annuel.

S'agissant du marché secondaire des parts (souscriptions/cessions), celui-ci a fonctionné, jusqu'à présent, sans dysfonctionnement depuis le début de la crise sanitaire.

Concernant les dividendes

Le montant de l'acompte du 1^{er} trimestre 2020 ne sera pas impacté et les dividendes seront versés normalement aux alentours du 20 avril 2020 sur votre compte habituel. Les autres acomptes feront l'objet d'échanges avec les membres du Conseil de Surveillance et seront adaptés en fonction de l'évolution et des impacts de la crise. Une communication vous sera faite sur le sujet, via le site internet <http://deltager.fr/>, dès que possible et de manière régulière.

Dans ce contexte particulier sachez que vous pouvez compter sur l'engagement et la détermination de tous les collaborateurs de DELTAGER pour :

- assurer la continuité de l'activité immobilière ;
- garantir et préserver au mieux les intérêts de la SCPI UNIDELTA et ceux des associés ;
- accompagner les locataires en difficulté pour surmonter cette crise.

Vous serez informés régulièrement de l'évolution de la situation au travers des bulletins trimestriels et de notre site d'informations : <http://deltager.fr/>.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour toute question que vous jugeriez utile. Pour ce faire, vous pouvez adresser vos questions par mail à l'adresse : contact@deltager.fr.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Johan SACY
Directeur Général Délégué

SCPI UNIDELTA — SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL FIXE

Au capital statuaire maximum de 200 000 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 711 881

Siège Social : 1231, avenue du Mondial 98 — CS 79506 — 34961 MONTPELLIER Cedex 02

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

La note d'information de la SCPI a reçu le VISA de l'AMF SCPI n°19-12 en date du 14 juin 2019

SA DELTAGER — SOCIÉTÉ DE GESTION

Au capital social de 240 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 684 914

Agrément AMF n°GP-14 000017 du 23 juin 2014

Siège Social : 1231, avenue du Mondial 98 — CS 79506

34961 MONTPELLIER Cedex 02

Édito

Chers Associés,

En cette période particulière de pandémie, nous espérons que vous vous portez bien ainsi que vos proches. Nous vivons en ce moment une crise sanitaire exceptionnelle, et pour cette raison, nous avons souhaité vous éclairer au travers de la lettre d'information jointe au bulletin d'information, sur les différentes conséquences de celle-ci sur votre SCPI UNIDELTA.

Les loyers du 1^{er} trimestre 2020 n'ont pas été impactés par la crise et ont été normalement encaissés.

Pour ce 1^{er} trimestre 2020, nous constatons une amélioration du montant des loyers facturés +14% (+675 K€), par rapport au 4^{ème} trimestre 2019. Cette hausse est liée à :

- la dernière acquisition de l'immeuble Nova Sophia réalisée en fin d'année à Sophia Antipolis près de Nice ;
- l'amélioration du taux d'occupation financier (TOF) qui a atteint 91,59%, en hausse de 1,1 point par rapport au cumulé à fin 2019.

Le 20 mars dernier, votre SCPI a cédé l'immeuble Le Lumière, situé à Bron (69), au prix de 2 605 000 €, générant une plus-value brute de 775 612 €.

S'agissant du marché secondaire des parts, celui-ci a fonctionné, jusqu'à présent, sans dysfonctionnement depuis le début de la crise sanitaire. Cette dernière a conduit la SA DELTAGER à adopter des mesures exceptionnelles de transmission des ordres par voie dématérialisée, en plus de l'envoi postal. Les distributeurs de parts de SCPI UNIDELTA ont été informés des nouvelles modalités adaptées à la situation actuelle.

Le nombre de parts échangées - 768 parts - représente 17% des parts échangées en 2019. Soulignons que pour la 1^{ère} fois, le prix acquéreur a dépassé le seuil des 1 400 € (1 405,05 €).

Conformément aux décisions prises en fin d'année après consultation de votre Conseil de Surveillance, les dividendes du 1^{er} trimestre 2020 seront versés, à l'échéance habituelle, sur une base d'un dividende annuel provisoire de 65 € par part, soit 16,25 € pour une part en pleine jouissance sur ce trimestre.

Le montant de l'acompte du 2nd trimestre sera ajusté en fonction de l'évolution de l'impact des mesures d'accompagnement des locataires. Les reports de loyers représentent, à fin mars, 3,20% des loyers annuels facturés en 2019.

Enfin, la date de l'Assemblée Générale de la SCPI UNIDELTA n'est, à ce jour, pas fixée en raison de la période de confinement. La SA DELTAGER poursuit ses travaux sur la tenue de cette Assemblée et une information sur son organisation vous sera prochainement communiquée.

En parallèle, la SA DELTAGER poursuit ses travaux tant sur la production des justificatifs fiscaux (IFU), que sur la diffusion des reportings et du rapport annuel.

Toute l'équipe de la SA DELTAGER s'implique pour que la gestion de cette crise se passe dans les meilleures conditions et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Johan SACY
Directeur Général Délégué

Chiffres clés



344,1 M€

Capitalisation

Au 31/12/2019 selon prix de souscription au 01/07/2019



6 697

Associés

Au 31/12/2019



16,25 €

Dividende

(provisoire)

1^{er} acompte trimestriel 2020



4,85 %

Taux de Distribution sur Valeur de Marché

Au 31/12/2019



1 330 €

Dernier prix de souscription

Au 01/07/2019



1 182,08 €

Valeur de réalisation de la part

Au 31/12/2019

Composition de votre patrimoine (au 31/12/2019)

Pourcentages calculés par rapport à la valeur vénale au 31/12/2019 : **322,8 M€**



100 % en province
Répartition géographique



Bureaux 80 %
Commerces 16 %
Activités mixtes 3 %
Hôtel 1 %

Typologie d'investissement

État locatif de votre patrimoine (au 31/03/2020)

Immeubles	90
Surface	150 857 m²
Taux d'occupation financier Au 31/03/2020	91,59 %

Actualités

Assemblée Générale

Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie de Coronavirus (COVID-19), la SA DELTAGER n'est pas en mesure de vous indiquer la date de la prochaine Assemblée Générale de votre SCPI UNIDELTA.

Nous vous tiendrons prochainement informés des modalités de la tenue de cette dernière.

Dès lors, la convocation et le dossier complet vous seront adressés avant l'Assemblée Générale conformément à la réglementation.

Imprimé Fiscal Unique (IFU) et Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Courant du mois d'avril, vous recevrez le bordereau fiscal unique, regroupant les IFU, IFI et plus-values, ainsi que la notice explicative, qui vous permettront de compléter votre déclaration de revenus.

Cette année, en raison de la situation exceptionnelle, le calendrier de dépôt des déclarations de revenus a été adapté :

- Ouverture du service de déclaration en ligne sur impots.gouv.fr : courant avril 2020 pour toutes les zones ;
- Date limite de dépôt de la déclaration : courant juin 2020.

Distribution de revenus (par part pour un an de jouissance)



Période	Date de versement	2020 (*)	2019	2018	2017	2016
1 ^{er} trimestre	20/04/2020	16,25 €	16,50 €	16,50 €	16,00 €	16,75 €
2 ^{ème} trimestre	20/07/2020		16,50 €	16,50 €	16,00 €	16,75 €
3 ^{ème} trimestre	20/10/2020		16,50 €	16,50 €	16,00 €	16,75 €
4 ^{ème} trimestre	20/01/2021		15,50 €	18,50 €	16,00 €	15,75 €
Total revenus bruts distribués			65,00 €	68,00 €	64,00 €	66,00 €

(*) Sur proposition de la Société de Gestion lors de sa dernière séance, votre Conseil de Surveillance a émis un avis favorable pour verser au titre de l'année 2020 un dividende provisoire de 65 € par part détenue en pleine jouissance sur l'année. Il pourra être ajusté, au cours du 2nd trimestre, en fonction de l'impact des mesures d'accompagnement des locataires et en particulier des reports de loyers.

Indicateurs de performance (au 31/12/2019)



	5 ans 2014/2019	10 ans 2009/2019	15 ans 2004/2019	20 ans 1999/2019		
Taux de rentabilité interne (TRI)	5,14 %	8,10 %	7,64 %	7,46 %	Taux de distribution sur valeur de marché (TDVM)	4,85 %
					% de revenus non récurrents	0,87 %
					Variation du prix moyen pondéré acquéreur de la part (frais et droits inclus) sur l'année	0,39 %

« Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ne sont pas constantes dans le temps et ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. » L'attention du lecteur est attirée sur les facteurs de risque figurant dans la note d'information disponible sur le site internet <http://deltager.fr/> et notamment sur le fait que, comme toute SCPI, le capital, le rendement et la liquidité des titres ne sont pas garantis.

Marché des parts



Marché primaire

Aucune augmentation de capital n'a été réalisée au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Période	2 ^{ème} trimestre 2019	3 ^{ème} trimestre 2019	4 ^{ème} trimestre 2019	1 ^{er} trimestre 2020
Nombre d'associés	6 342	6 603	6 697	6 697
Nombre de parts	241 396	254 936	258 696	258 696
Émission de parts nouvelles	-	13 540	3 760	-
Capital social effectif	184 185 148 €	194 516 168 €	197 385 048 €	197 385 048 €
Capitaux collectés (dont prime d'émission)	- €	18 008 200 €	5 000 800 €	- €

Marché secondaire

Situation au 31 mars 2020 (nombre et % de parts en attente de vente) : **48 parts soit 0,02 %.**

Calendrier des prochaines confrontations :

- Jeudi 30 avril 2020
- Vendredi 29 mai 2020
- Mardi 30 juin 2020

⇒ Date limite de réception des ordres originaux et complets : le matin du jour de confrontation, jusqu'à 12h00.

⇒ Date limite de réception des fonds pour les ordres d'achat : la veille du jour du marché de confrontation.

Modalités pratiques : vous pouvez vous procurer un ordre d'achat, de vente ou de modification via le réseau Crédit Agricole, ou auprès de la Société de Gestion DELTAGER par téléphone (04.67.13.65.80) ou par courrier électronique : contact@deltager.fr.

À tout moment entre deux confrontations, vous pouvez prendre connaissance du carnet d'ordres sur le site : <http://deltager.fr/>.

Mois	Prix de confrontation	Prix acquéreur (Frais compris)	Nombre de parts échangées
Avril 2019	1 245 €	1 371,99 €	357
Mai 2019	1 240 €	1 366,48 €	218
Juin 2019	1 250 €	1 377,50 €	184
Juillet 2019	1 249 €	1 376,40 €	261
Août 2019	1 250 €	1 377,50 €	402
Septembre 2019	1 260 €	1 388,52 €	128
Octobre 2019	1 260 €	1 388,52 €	232
Novembre 2019	1 260 €	1 388,52 €	358
Décembre 2019	1 260 €	1 388,52 €	920
Janvier 2020	1 265 €	1 394,03 €	264
Février 2020	1 270 €	1 399,54 €	196
Mars 2020	1 275 €	1 405,05 €	308
Total			3 828

Marché gré à gré

Aucune opération de gré à gré n'a été enregistrée sur le 1^{er} trimestre 2020.

**Acquisitions réalisées au cours du 1^{er} trimestre 2020 :**

Aucune.

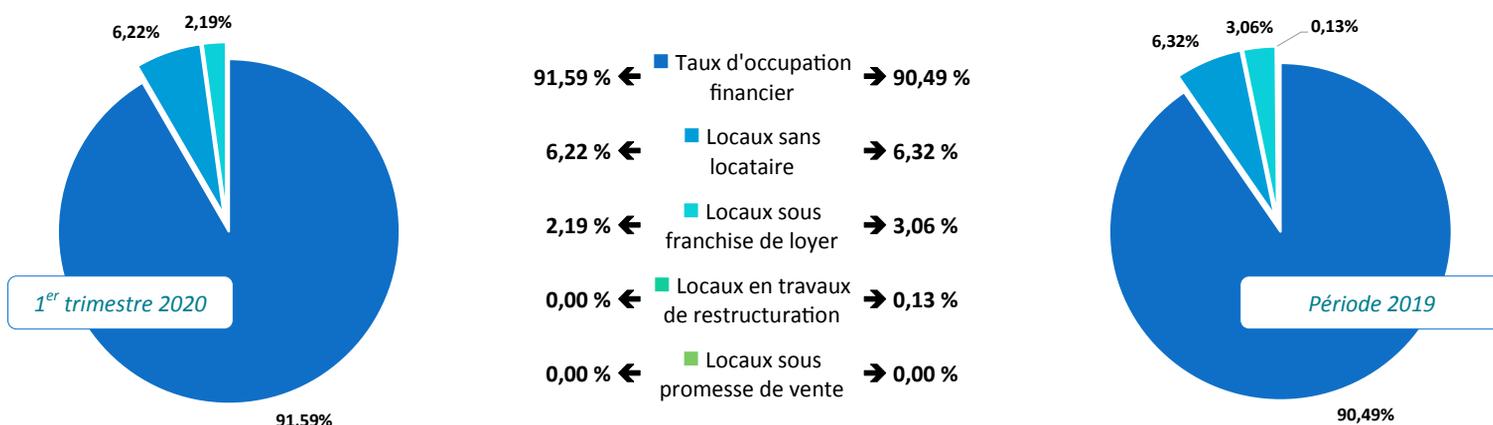
Cessions réalisées au cours du 1^{er} trimestre 2020 :

L'immeuble 129 « Le Lumière », détenu par la SCPI UNIDELTA en indivision 50/50 avec la SCPI EDISSIMMO a été cédé le 20 mars 2020.

Cet actif de 3 530 m² avec 82 emplacements de stationnement est situé à Bron au Sud-Est de Lyon. Les principales raisons de cette cession portent sur :

- l'ancienneté de l'immeuble (1995) ;
- le risque locatif : un seul locataire et immeuble très peu divisible ;
- la sortie probable du locataire à compter de juillet 2020.

La vente a été réalisée pour un montant de 2 605 000 €, générant une plus-value brute de 775 612 € (pour la quote-part de la SCPI UNIDELTA).

Gestion locative (toutes les données sont indiquées pour la quote-part de la SCPI UNIDELTA)Les loyers encaissés au cours du 1^{er} trimestre 2020 se sont élevés à : 5 796 312 € soit 5 302 193 € pour la quote-part UNIDELTA.**Taux d'Occupation Financier (TOF) selon ASPIM**

	1 ^{er} trimestre 2020	Période 2019
Facturé	5 361 341 €	19 713 067 €
Facturable	5 853 773 €	21 784 020 €
TOF	91,59 %	90,49 %
Locaux sans locataire	364 289 €	1 376 158 €
Locaux sous franchise de loyer	128 144 €	666 476 €
Locaux en travaux de restructuration	- €	28 319 €
Locaux sous promesse de vente	- €	- €
Manque à gagner	492 433 €	2 070 954 €

Relocations au 1^{er} trimestre 2020Surface : 495 m²
Loyers annuels : 57 950 € HT**Libérations au 1^{er} trimestre 2020****Suite aux sorties locataires**
Surface : 957 m²
Loyers annuels : 113 930 € HT**Libérations au 1^{er} trimestre 2020****Suite aux cessions d'immeubles**
Surface : 1 765 m²
Loyers annuels : 161 061 € HT**Principales vacances (classement par ordre décroissant du montant du loyer annuel hors taxe)**

Vacant depuis le	Immeuble	Ville (département)	Surface (m ²)	Loyer annuel
01/06/2017	1189 - Espace Langevin	Fontaine (38)	1 395	200 196 €
12/11/2018	1320 - Anis	Nice (06)	778	146 890 €
01/06/2015	1193 - Le Condorcet	Marseille (13)	1 016	111 815€
01/08/2018	1302 - Grand Panorama	Marseille (13)	669	97 005 €
01/08/2014	1310 - Le Sunstone	Jonage (69)	714	92 846 €
			4 572	648 752 €

Informations sur le marché secondaire



Composition du dossier de souscription

Conformément à l'article 422-197 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (RGAMF), un dossier complet de souscription doit être remis sur un support durable à tout souscripteur, préalablement à la souscription et doit contenir :

- La note d'information ayant reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après l'AMF) et le cas échéant sa dernière actualisation ;
- Les statuts ;
- Le dernier rapport annuel ;
- Le bulletin trimestriel en vigueur à la date de la souscription ;
- Le bulletin de souscription dont un exemplaire est destiné à être conservé par le souscripteur.

Mesures exceptionnelles de transmission d'ordres

Dans le contexte exceptionnel lié à l'épidémie de COVID-19, la SA DELTAGER adopte un mode de fonctionnement dit « dégradé ». Le mode de transmission des ordres est exceptionnellement et temporairement modifié pendant la durée du confinement. Les ordres complets devront être transmis par voie dématérialisée en plus de l'envoi postal. Les distributeurs de parts de SCPI UNIDELTA ont été informés des nouvelles modalités adaptées à la situation actuelle.

Conditions de validité de la souscription

Toute souscription ne sera enregistrée par la Société de Gestion qu'après réception de l'intégralité des fonds et d'un dossier complet de souscription, adressé à la Société de Gestion uniquement par courrier simple ou par lettre recommandée.

L'ordre d'achat est donné pour une durée limitée à trois (3) mois, à compter de son inscription au registre, sauf si le donneur d'ordre décide d'inscrire une durée inférieure.

Lieux de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements sont reçus essentiellement par l'ensemble des agences des six (6) Caisses Régionales de Crédit Agricole suivantes : Alpes Provence, Centre-Est, Languedoc, Provence Côte d'Azur,

des Savoie, Sud Rhône Alpes.

Pour les non-clients des Caisses Régionales précitées, les souscriptions et les versements sont reçus par la Société de Gestion DELTAGER.

Entrée en jouissance des parts

Les parts acquises portent jouissance à compter du 1^{er} jour du mois au cours duquel le transfert intervient.

Nombre minimum de parts à souscrire

Le nombre minimum de parts à souscrire est d'une (1) part.

Agrément par la Société de Gestion

Toute souscription de parts sociales de la Société par un tiers étranger à la Société doit recueillir l'agrément de la Société de Gestion.

« US PERSON »

Une « US PERSON » ne peut pas souscrire des parts de SCPI UNIDELTA. En conséquence, toute souscription effectuée par une « US PERSON » sera déclarée invalide et le bulletin de souscription sera automatiquement nul.

Cession de parts

Selon la procédure déclinée au Chapitre II de la note d'information, l'associé peut céder ses parts sur le marché secondaire, avec intervention de la Société de Gestion, par confrontation des ordres d'achats et de ventes inscrits sur le registre des ordres. La Société de Gestion ne garantit pas la revente des parts. La cession n'est possible que s'il existe une contrepartie à l'achat.

Les cédants perdent au profit de l'acquéreur la jouissance des parts, à partir du 1^{er} jour du mois au cours duquel le transfert intervient. Toutefois, ils perçoivent les revenus correspondant à la période antérieure.

La durée de validité d'un ordre de vente est de douze (12) mois.

Commission de cession

Cette commission est égale à 5,20 % TTC du montant de la transaction hors droits d'enregistrement. Cette commission étant payée par l'acquéreur.

Modification ou annulation des ordres

Tout donneur d'ordre peut modifier ou annuler son ordre de vente ou d'achat selon les conditions énoncées au Chapitre II de la note d'information.

Informations sur le marché de gré à gré



Selon la procédure déclinée au Chapitre II de la note d'information, l'associé peut céder ses parts sur le marché de gré à gré. Les transactions sont réalisées directement par les associés et les conditions sont librement débattues entre les intéressés.

La Société de Gestion percevra pour frais de constitution de dossier, quel que soit le nombre de parts cédées ou transmises, une commission forfaitaire égale à 125 € HT (soit 150 € TTC).

Traitement des réclamations clients



Conformément à la réglementation en vigueur, la SA DELTAGER a mis en place un dispositif de traitement des réclamations visant un traitement rapide, égal et harmonisé de celles-ci. Les réclamations peuvent être adressées directement par courrier à la Société de Gestion : SA DELTAGER, à l'attention de son Directeur Général Délégué : 1231 avenue du Mondial 98 - CS 79506 - 34961 MONTPELLIER cedex 2.

Les équipes de la SA DELTAGER s'engagent à traiter toute réclamation émanant d'un client, selon un délai de traitement de la réponse approprié eu égard à la complexité de la réclamation.

Pour chaque réclamation, la SA DELTAGER s'engage à :

- ⇒ Accuser réception de la réclamation dans un délai maximum de dix (10) jours ouvrables à compter de sa réception (sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai).
- ⇒ Apporter une réponse dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la réception de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. En cas de résolution complexe entraînant un dépassement de ce délai, le client en sera rapidement informé.

Le traitement des réclamations est gratuit.

Si un client n'est pas satisfait de la réponse apportée à sa réclamation, il peut recourir à un médiateur. Pour ce faire, il peut s'adresser par courrier au médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 Place de la Bourse - 75081 PARIS CEDEX 02

Les modalités de recours à la médiation de l'AMF sont précisées sur son site internet : www.amf-france.org.

Visa de l'Autorité des Marchés Financiers

En application des articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé sur la note d'information le visa SCPI n° 19-12 en date du 14 juin 2019.

Cette note d'information a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.



Correspondance

Pour toute correspondance, nous vous rappelons les coordonnées complètes du siège social :

SA DELTAGER

**1231, avenue du Mondial 98
CS 79506**

34961 Montpellier Cedex 2

☎ Tél. : 04 67 13 65 80 Fax : 04 67 13 65 89

✉ Adresse mail : contact@deltager.fr

🌐 Site internet : <http://deltager.fr/>

SCPI UNIDELTA — SOCIÉTÉ CIVILE DE PLACEMENT IMMOBILIER À CAPITAL FIXE

Au capital maximum statutaire de 200 000 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 711 881

Siège Social : 1231, avenue du Mondial 98 — CS 79506 — 34961 MONTPELLIER Cedex 02

Objet social : Acquisition et gestion d'un patrimoine immobilier locatif

La note d'information de la SCPI a reçu le VISA de l'AMF SCPI n°19-12 en date du 14 juin 2019

SA DELTAGER — SOCIÉTÉ DE GESTION

Au capital social de 240 000 €

Immatriculée au RCS de Montpellier n°378 684 914

Agrément AMF n°GP-14 000017 du 23 juin 2014

Siège Social : 1231, avenue du Mondial 98 — CS 79506

34961 MONTPELLIER Cedex 02

